

« laquelle vielle muraille icellui Spina a fait faire plusieurs
« arets de butte. »

« *Item*, que la piece que fut des Cordelliers, et en apres
« de l'Hotel-Dieu du Pont-du-Rosne, s'estend et contient
« depuis la Grande rue de la Coste St Sebastien jusques
« esdictes maisons et jardin dudict Mutin, lesquels maison
« et jardin estant, icellui jardin seulement de la largeur
« d'icelle maison, sont comprinses dans ladicte piece de
« fond en cime, depuis ladicte rue Neufve Besson. »

« *Item*, et quand a la piece qui fut de feu Denis Dallieres
« elle contient et s'estend depuis ladicte rue de la coste
« St Sebastien, jusques audict enchant dudict huitiesme
« creneau de ladicte muraille neufve dudict Spina, et
« depuis ladicte rue Besson jusques a la balme illec estant,
« il faut noter que du coste de la maison dudict Spina,
« ladicte piece dudict Dallieres a un recoingt ou queue de
« terre, qui s'etend par dessus ladite balme jusques a la
« vigne de la Duchiere, icelluy recoingt ou queue conte-
« nant cinq pies, chacune pie de neuf pas de largeur, et
« pour ce icelluy recoingt ou queue de terre contient de
« largeur quarante cinq pas, a prendre et mesurer de soir
« au matin de la palisse divisant le jardin de la Combette
« et jardin ou vergier dudict Spina estant sur ladicte balme,
« et partant sera nécessaire et convenable que les parties
« fassent mettre et apposer a communs déponds, pour la
« division desdictes trois pieces, au recoingt ou queue de
« terres, des marques, bornes et limites. A scavoir, une
« borne en la rue Vanerat, entre les deux pies de jardin
« dudict Marinet Mutin, qui bornera a droit fil jusques a
« ladicte muraille neufve et huitieme creneau d'icelle
« muraille, en laquelle sera mise une autre borne qui bor-
« nera a droit fil jusques a ladicte vielle muraille desdits